

PARISOT 1982

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MARIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

Notre Maire à l'honneur

Promu Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, notre Maire, M. Aimé ESCUDIE recevait, le 28 Mars dernier l'insigne de cette distinction des mains du premier adjoint, M. Paul POUSSOU, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Bien qu'encore très somnolent, la salle des fêtes de PARISOT méritait bien son nom ce matin là, car c'était bien la fête de l'Amitié qui se célébrait dans notre village.

De nombreuses personnalités avaient tenu à témoigner par leur présence leur profonde estime à Aimé ESCUDIE qui était entouré de sa famille, de ses collègues du Conseil Municipal, de l'ensemble du personnel communal, des responsables des associations locales et d'une foule d'habitants de PARISOT venus s'associer à l'hommage rendu à leur Maire.

Nous donnons par ailleurs la liste des personnalités présentes en regrettant l'absence forcée de M. Georges SPENALE, sénateur retenu par la maladie et celle de M. l'abbé MAUREL, curé de LISLE-SUR-TARN et PARISOT qui, empêché par les obligations de son ministère s'était fait représenter par sa sœur Marie-Damien, sympathiquement connue dans notre commune.

Avant de procéder à la remise officielle de la Médaille du Mérite National, M. Paul POUSSOU rappela la très féconde activité de M. ESCUDIE, élu pour la première fois au Conseil Municipal en 1947, puis adjoint au Maire, M. Emile BOU-



M. Paul POUSSOU, maire-adjoint remet la croix de Chevalier du Mérite National à M. Aimé ESCUDIE

NHIOLS en 1953 et Maire de notre commune depuis 1966 après le décès de ce dernier.

Mettant en relief les qualités d'homme et d'administrateur qui justifient amplement la distinction décernée à M. ESCUDIE, M. POUSSOU énuméra les nombreuses fonctions dans lesquelles il apporte depuis près de quarante ans, sa puissance de dévouement, son solide bon sens et ses qualités de jugement et d'initiative.

Après avoir également souligné le mérite de Mme ESCUDIE, digne compagne de son mari, M. POUSSOU, au nom du Président de la République, épingle officiellement la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite sur la poitrine de notre Maire.

M. ESCUDIE, qui ne cachait pas son émotion profonde remercia avec chaleur les diverses personnalités et, surtout, les habitants de la commune dont la présence à cette cérémonie l'avait particulièrement touché.

Au cours du vin d'honneur qui termina cette cordiale réunion, M. Aimé ESCUDIE se vit renouveler les félicitations personnelles de la foule d'amis qui, en

Au Conseil Municipal

— 3 DÉCEMBRE 1981 —

Eglise de Parisot : Au début de la réunion le Conseil Municipal recolt les membres de l'Association Culturelle de la paroisse de Parisot pour étudier les travaux de réparation à effectuer à l'Eglise.

Il est décidé que la Municipalité prendra en charge la construction d'un nouveau plafond à la sacristie et le remplacement de la porte extérieure. Elle assurera aussi la dépense du remaniement des toitures des deux sacristies et la reféction d'un tuyau de descente défectueux.

L'Association Culturelle prendra à son compte la remise en état complète de l'installation électrique.

Carrefour dangereux : Le Conseil Municipal attire l'attention des autorités compétentes sur le danger que présente le carrefour dit de la « Pierre Plantée ». Il insiste pour que des travaux soient entrepris rapidement pour remédier aux risques d'accidents qui peuvent être tragiques.

— 7 JANVIER 1982 —

Gouter des « Anciens ». — Le Conseil fixe les conditions d'organisation du

cette matinée du 28 avril avaient tenu à venir lui apporter le témoignage de leur sympathie et de leur profonde estime.

LES PERSONNALITES

Nous avons noté la présence de M. Charles PISTRE, député, M. Jacques DURAND, président du Conseil Général du Tarn, MM. FARGUES et PELEGRY, Conseillers Généraux de Rabastens et de Salvagnac, Mme Michèle VASSEUR, Maire de Puybegon, MM. FLOCCARD, Maire de Groussens, GONTER, Maire de Peyrolle, HEBBARD, Maire de Saint-Gauzens, PEDURAND, Maire de Loupiac, VIALA, Maire de Montans, BERMOND, adjoint au Maire de Lisle-sur-Tarn, CHARTRON adjoint au Maire de Rabastens, l'adjudant MAURY, chef de la Brigade de Gendarmerie de Lisle et le chef AUBRY, M. LEJEUNE, ingénieur de l'Équipement à Galliac, Mme ELCLERC, perceptrice à Lisle, Mme Simone PRATVIEL, secrétaire de Maire à St-Gauzens, M. Barthe Chef du Bureau de Lisle du Crédit Agricole, M. Cazalères, ancien instituteur à Parisot, Sœur Marie-Damien, représentant M. l'abbé Maurel, M. Bertrand Hervé, F.N.A.C.A.

gouter annuel qui sera offert aux « Anciens » de la Commune le dimanche 17 janvier. Comme les années précédentes, un loto gratuit précèdera ce gouter, les lots étant offerts par les Conseillers Municipaux.

Elagage des platanes. — Un récent orage ayant provoqué la chute de nombreuses branches sur la chaussée de la route départementale 87, le Conseil demande à la Préfecture de faire procéder à l'élagage des platanes pour supprimer tout risque d'accident grave.

E. D. F. — Le programme des travaux prévus par l'E.D.F. en 1982 et 1983 comprend le renforcement ou la création de postes à Darasse, La Bourriette, Lavellanet et Nacaire.

Le Conseil invite l'E.D.F. à procéder d'urgence à des travaux de renforcement ou de création de postes à Grataluze, Minique, Maissonneque, Ste-Sigolène, Borie-Neuve, Le Breil et Les Tabars.

Ordures. — En raison du sans-gêne persistant de quelques usagers qui ne tiennent aucun compte des avertissements précédents, le Conseil décide :

NOTRE FÊTE LOCALE

- de clôturer en partie le dépôt ;
- d'empierrer le chemin d'accès à la décharge ;
- de sanctionner les contrevenants aux règles d'utilisation déjà rappelees.

— 13 AVRIL 1982 —

Budget primitif 1982 : Le budget étudié par le Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à une somme totale de 734.647 Francs, soit 607.699 Francs pour la Section de Fonctionnement (pour la gestion de la Commune) et 126.948 Francs en Section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Agrandissement d'une porcherie : Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la demande d'agrandissement sollicité par le GAEC « Porcs Agout » de Giroussens.

Carrefour de la Pierre Plantée : L'Equipement envisage de réaménager le profil de la route départementale 87 en abaissant d'un mètre la côte de la chaussée. Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet.

Carte Communale : Avant d'entreprendre l'étude de la carte fixant dans la commune les zones constructibles et celles à réserver exclusivement aux cultures, le Conseil décide de provoquer une réunion préalable avec les responsables de l'Equipement.

Jardin d'Enfants : A la demande de l'Association des Parents d'Elèves et pour assurer la sécurité des tout jeunes écoliers, il est décidé d'aménager le jardin de l'école dont le sol et la clôture seront adaptés à l'usage de cour de récréation pour les tout petits.

Elagage d'arbres : Répondant à une intervention du Conseil Municipal de Parisot faite en janvier, la Direction de l'Equipement fait connaître qu'il sera procédé à l'élagage de certains platanes bordant la route départementale 87.

Donneurs de sang : Il sera demandé au Centre de Transfusion Sanguline de reprendre comme par le passé, les collectes du sang à Parisot.

Cimetière : Les lourdes dépenses d'investissement des années précédentes n'ont pas permis d'entreprendre l'agrandissement du cimetière. Ces travaux sont envisagés pour le présent exercice après étude d'un devis.

NOS JOIES

Le 15 juin, la charmante Carole COPPIN dont les parents résident à la Motte-sonnenque, a épousé dans notre Mairie, Philippe de Lespinnasse de Bournazel, un sympathique corrézien.

A l'issue de la cérémonie une somme de 500 F. a été remise à la Caisse de notre Coopérative Scolaire de Parisot.

Avec nos vifs remerciements, nous adressons aux jeunes époux nos vœux les plus sincères de santé, de joie et de réussite dans la vie nouvelle qui commence pour eux.

Le 24 avril a été célébré dans notre Mairie, le mariage d'André ALBAREDE et de Viviane BREZET.

Nous adressons nos vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité aux nouveaux époux qui résident au Cruzel, dans notre commune.

Tous les avis sont unanimes : notre Fête Locale de Pentecôte 1982 a été une belle réussite.

Les trois orchestres qui ont animé les bals au cours des trois jours ont rivalisé d'entrain et de virtuosité. Roger NAVECH le samedi soir, Serge DOAT le dimanche et VALERIE le lundi soir ont su satisfaire les danseurs de tous âges qui se pressaient dans notre salle des fêtes.

Le dimanche 30 Mai, notre Maître, M. ESCUDIE avec son Conseil Municipal, les Anciens Combattants avec leurs drapeaux, les enfants des écoles accompagnés de leurs maîtres, le Comité des Fêtes et une grande partie des habitants de Parisot, ont rendu hommage aux morts des deux guerres.

Dans l'après-midi, les jeunes musiciens de l'Accordéon club de l'Union Musicale de Gaillac, donnèrent une démonstration de leurs connaissances mu-

LE REPAS-GRILLADES

La date exacte n'en est pas encore définitivement fixée mais nous pouvons penser qu'il pourrait avoir lieu le samedi 21 août prochain à 19 h.

Vous pouvez retenir d'ores et déjà cette journée avec la certitude de passer d'agréables instants de détente dans une ambiance joyeuse et amicale.

L'année dernière l'inscription très tardive de nombreux retardataires a particulièrement perturbé le service, l'en semble des convives subissant les conséquences de la négligence ou de la désinvolture de quelques-uns.

Comme il n'est pas normal que ces derniers participent à ce repas aux mêmes conditions que ceux qui se sont inscrits dans les délais demandés, nous envisageons de mettre en pratique cette année deux tarifs différents, le plus réduit étant, bien entendu, réservé aux tickets pris avant la date limite fixée pour les inscriptions.

Tous détails vous seront donnés le moment venu. Pour l'instant, reprenez la date du 21 août prochain car ce jour-là, sans imprévu, nous nous retrouverons pour un joyeux repas à la salle des fêtes.

Nos sympathiques amis Sylvie et Gérard DEDEU, l'actif secrétaire du Pétan-Club de Parisot, sont, depuis le 24 avril les heureux parents d'un beau garçon qu'ils ont prénommé Alexandre.

Nous partageons la joie des parents à qui nous renouvelons nos vives et cordiales félicitations et nous souhaitons au petit Alexandre tout le bonheur possible au cours de l'existence dans laquelle il vient d'entrer.

C'est une mignonne fillette, SOPHIE, qui a vu le jour à Albi, le 30 Avril, au foyer de Christian MAUREL et de son épouse Thérèse, fille de nos amis Henri et Josette CAMBON.

En adressant nos amicales félicitations aux heureux parents et grands-parents nous formons des vœux de santé et de bonheur pour la petite SOPHIE.

sicales et firent apprécier les excellents résultats obtenus par leur professeur, Serge DOAT qui est à la fois un accordeoniste de talent et un éducateur de qualité.

Le lundi après-midi, les jeux « Intervillages » opposaient LOUPIAC à PARISOT qui, il faut le reconnaître sportivement ne brilla pas dans les diverses épreuves devant des adversaires (et amis) qui avaient présenté une équipe homogène et de valeur.

C'est ensuite sur le terrain du « Relais » mis à la disposition du Comité des Fêtes par M. et Mme VIGROUX, que se déroula la très intéressante démonstration de dressage de chiens de défense par le Club Canin de Parisot. Les nombreux spectateurs apprécièrent avec intérêt les résultats remarquables qu'obtint M. GALLEGO avec les animaux qui lui sont confiés.

Vers 16 heures, la finale du concours de triplettes se termina par la brillante victoire de l'équipe P. JASSE, J. LEMOUZY, Y. VALAX qui l'emporta devant le trio H. BIRDES, G. BUZOLIN, C. GEAUD et reçut ainsi la coupe offerte par le Comité.

Les stands forains, les manèges et les attractions ne chômèrent pas pendant ces trois jours où Parisot était en fête : une fête particulièrement réussie grâce surtout au dynamisme et au savoir-faire d'un Comité qui, sous l'impulsion de son président Didier MASSOUTIER, ne ménage ni son temps ni ses efforts pour que la Fête de PARISOT soit, chaque année, une réussite.

Avis de la Mairie

DIVAGATION DES ANIMAUX

La Préfecture du Tarn vient d'invoquer tous les Maires du département à prendre des mesures énergiques pour limiter les dégâts toujours croissants occasionnés par des chiens ou des chats errants et pour éviter les conséquences parfois désastreuses de certaines infractions aux textes en vigueur concernant la divagation des animaux.

Voici l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 août 1981 :

Article Premier. — Les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs et dans les bois, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître ou ne présentant pas de tatouage d'identification, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens et chats avec collier ou pour les chiens portant la marque de leur maître ou un tatouage d'identification.

Doit être considéré comme errant tout chien ou chat inconnu et non immédiatement sous la surveillance de son maître.

Nous espérons que le rappel de leurs obligations que nous adressons aux propriétaires de chiens, sera entendu et qu'un effort sera fait par tous dans le sens de la surveillance des chiens.

ÉCHOS DE PARISOT

DANS LA GENDARMERIE

L'adjudant MAURY qui commandait depuis plusieurs années la brigade de gendarmerie de LISLE S/TARN a été nommé en avril dernier, avec le grade d'adjudant-chef, à la tête de l'importante brigade de CASTELSARRASIN, la sous-préfecture du Tarn-et-Garonne.

Tout en nous réjouissant de cet avancement pleinement mérité, nous ne pouvons que regretter le départ de celui qui avait su, malgré des difficultés de ses fonctions parfois délicates, nouer des liens de sympathie avec les habitants de notre canton et de PARISOT en particulier.

Nous sommes persuadés de sa réussite totale dans sa nouvelle affectation et nous espérons bien avoir le plaisir de sa prochaine visite « en civil » à PARISOT.

L'adjudant-chef MAURY est remplacé au commandement de la brigade de gendarmerie de LISLE S/TARN par un ternois, l'adjudant PUECH à qui nous souhaitons une très cordiale bienvenue dans notre canton.

BIENVENUE

— à M. et Mme Jean-Michel JULIEN et à leur petite fille qui résident à La Grange dans la maison de Mme GRAVE;

— à M. et Mme René DELGA qui habitent désormais avec leurs trois enfants à EN REYNES;

— et aussi à M. et Mme Claude MATEO qui préparent leur installation au Bousquet dans l'ancienne maison de M. OLIVIER.

Nous les accueillons avec plaisir dans notre commune de PARISOT en leur souhaitant un long et agréable séjour.

NOS PEINES

Après une très longue et très douloureuse maladie, Mme Marguerite MIOUËL décédait le 8 janvier dernier à Saint-Sot.

Elle était l'épouse de M. Irénée MIOUËL, et la mère de notre collègue au Conseil Municipal, Denys Miquel.

Une foule nombreuse et émue était rassemblée dans l'église puis au cimetière de notre village pour un dernier adieu à Mme MIOUËL.

Nous renouvelons à son mari, à ses enfants et à toute la famille nos sentiments de bien profonde et bien sincère sympathie.

—o—
Le lundi 21 décembre avaient lieu à Parisot les obsèques de Mme Léa GILBERT née Delpy qui étaient nées à La Pimpe mais résidait à Perpignan.

Nous adressons à la famille l'expression renouvelée de nos bien vives condoléances.

—o—
Le 21 juin décédait aux Buissonnets Mlle Maria BOUSQUIÉ, âgée de 83 ans.

Elle était la cousine de M. et Mme Lucien GÉRAUD qui, depuis plusieurs années l'entouraient de leurs soins.

Nous présentons à toute la famille en deuil nos sentiments de profonde sym-

LES AMIS DU 3e AGE

Notre club a connu une intense activité au cours de ce premier semestre de 1982 qui a débuté par le renouvellement du bureau, ainsi formé à la suite de son élection par l'Assemblée Générale du 31 Janvier 1982 :

Président d'Honneur : M. Aimé ESCUDÉ ;

Présidente : Mme Elise PELLISSOU ;

Vice-Présidents : Mme Simone BUSO-LIN, M. RenéBRU ;

Trésorière : Mme Julia BOUNIOL ;

Trésorière adj. : Mme Maria GAUDOU ;

Secrétaire : Mme Marcelle FRAUCIËL ;

Secrétaire adj. : M. Irénée MIOUËL ;

◆ LE COIN DES ÉCOLIERS ◆

LE SPORT A L'ÉCOLE

Notre commune peut être fière de ses jeunes sportifs qui ont remporté un magnifique succès le 1er Mai au Tournoi Régional de Mini-Basket organisé à Colomers en Haute-Garonne.

L'école de PARISOT avait engagé trois équipes, ce qui est déjà un remarquable résultat pour l'école d'un petit village.

Nos champions en herbe, nullement impressionnés par le nombre et la valeur de leurs adversaires firent amplement honneur à notre commune.

La première équipe élimina successivement celles qui lui étaient opposées et se vit décrocher la coupe de sa catégorie.

La seconde remporta trois matches sur quatre mais remporta la finale des seconds.

Quant à la troisième, celle des « petits », elle ne put pas rencontrer d'adversaires car seule l'école de Parisot avait le courage d'engager une équipe aussi jeune. C'est ainsi qu'Eric BRU était le benjamin des 4000 enfants engagés dans le Tournoi.

Bravo à nos jeunes sportifs et à leur dévoué entraîneur qui a su leur donner le goût du basket et les a conduits à une aussi belle réussite.

LA FETE DE L'ÉCOLE

Le samedi 12 Juin à 21 heures, sous le hangar municipal, les enfants de l'école ont présenté leur spectacle « Les Ombrelles de Marseille » qu'ils avaient révisé.

Avant le spectacle, pendant que certains enfants attendaient voir leurs parents dans la salle, d'autres vendaient des programmes.

Nous nous sommes précipités ensuite pour enfilier nos déguisements et nous sommes tous montés sur scène pour interpréter l'arrivée de M. BLOND, la partie de carte et les chansons.

Ce fut ensuite le tour des petits qui interprétèrent les deux pièces : « La Chèvre de M. Seguin » et « Tartarin de Tarascon ».

Le spectacle s'est terminé à minuit et nous avons été applaudis bien fort par les 200 spectateurs qui assistaient à notre spectacle.

Membres : Mme Marthe GASC, MM. Justin VIGROUX, Noël MALÉ, Joseph CADEAUX, Roger PONTIER.

Le 17 Janvier, la Municipalité offrait aux « Anciens » de Parisot un goûter auquel participèrent la plupart des membres de notre club.

Le 7 Mars nous organisons notre propre goûter qui réunit plus de soixante convives au cours d'une succulente collation dans une ambiance joyeuse et amicale.

La même ambiance présida au repos du 18 avril où nous retrouvions plus de quatre vingts dans une salle du « Retro », partageant la joie de nous retrouver entre amis au sein d'un club dont la vitalité grandit au fil des années.

Le lendemain matin, vers 10 h. la kermesse a commencé avec les premières parties du concours de pétanque qui a connu un vif succès puisqu'il a opposé 22 doublettes.

Dès le matin plusieurs jeux se déroulaient : la pêche aux trésors, la loterie, le jeu de massacre etc... La pêche à la truite vivante eut beaucoup de succès puisque les pêcheurs emportèrent au total 50 kg de truites.

La kermesse se déroula normalement pendant toute la matinée mais dans l'après-midi la pluie a commencé à tomber, quelques belles éclaircies succédant heureusement aux averse.

Un nouveau jeu proposé aux amateurs eut beaucoup de succès : « Fléchettes et saucissons » permettait aux joueurs adroits de remporter un saucisson. Au total 40 saucissons furent gagnés dans la journée.

En résumé, la Kermesse de notre école. Notre Kermesse 1982 a remporté un vif succès puisque, malgré le temps, la recette et la fréquentation ont atteint cette année un chiffre record, ce qui est une nouvelle preuve de l'intérêt que portent à l'école, tous nos nombreux amis de PARISOT.

—o— UN SUCCÈS BIEN MÉRITÉ

Depuis deux ans nous n'avons perdu aucun match de mini-basquet grâce à un entraînement très sérieux.

Cette année n'était pas comme les autres car nous avons été Champions du Tarn dans les trois catégories.

Au Tournoi régional du 1er Mai, nous avons obtenu une coupe et, en prime, deux panneaux de basket qui nous seront très utiles pour notre entraînement. Mais nous avons aussi pratiqué d'autres sports.

Au tournoi de Rugby qui s'est déroulé à RABASTENS, nous avons gagné une coupe. En hand-bal, nous n'avons perdu qu'en finale.

Les résultats sportifs obtenus par l'école de PARISOT au cours de l'année scolaire qui vient de s'achever ont été assez satisfaisants, aussi, pour nous féliciter, la Municipalité nous a offert un vin d'honneur.

(Cette rubrique a été rédigée par les élèves de l'école).

PARISOT D'AUTREFOIS

Notre étude sur l'Eglise de PARISOT se terminait dans le précédent numéro par deux lettres du Conseil de Fabrique, l'une du 14 avril 1844, l'autre du 30 Mars 1845.

Nous la poursuivons aujourd'hui en situant d'abord ces événements locaux dans le contexte général de l'époque.

POUROUOI UNE EGLISE NEUVE (suite)

Il faut se rappeler que nous étions alors vers la fin du régime de la Monarchie de Juillet, sous Louis-Philippe, venu au pouvoir après les journées révolutionnaires « Les Trois Glorieuses » des 27, 28, 29 Juillet 1830.

Cette victoire populaire fut, en effet, escamotée au profit d'un gouvernement monarchique, plutôt intéressé à jeter les bases d'une future colonisation de l'Afrique Noire, de l'Océan Indien etc...

A l'intérieur, des problèmes sociaux sont liés au développement économique. L'agitation sociale qui en découle croît avec le chômage et les bas salaires et des troubles provoquent un mécontentement général.

Tout ceci entraîne la Révolution de Février 1848, suivie des révolutions en chaîne dans divers Etats de l'Europe : Allemagne, Autriche, Bohême, Italie.

En France, c'est l'avènement de la Deuxième République qui ne durera en fait que du jour de sa proclamation, le 28 Février à l'élection du Prince Président, Louis-Napoléon, le 2 décembre 1848.

Celui-ci va devenir, après un coup d'état suivi d'un plébiscite le 21 novembre 1852, l'Empereur Napoléon III, maître tout puissant.

Et c'est la succession des événements qui aboutiront à la Troisième République de 1875 : Ambitieux succès de prestige à l'extérieur (Italie) ; construction du canal de Suez ; revers de l'expédition désastreuse du Mexique ; échec militaire de la guerre de 1870, trichison, défaite, abdication.

En 1871, élection d'une Assemblée Nationale, à majorité royaliste, divisée entre les légitimistes et les orléanistes ; insurrection de la Commune et semaine sanglante du 21 au 28 Mai 1871 avec le massacre des Fédérés parisiens (20.000 tués ou fusillés), 38.000 arrestations suivies de 7.500 déportations en Nouvelle-Calédonie ; et c'est la Troisième République, définitivement proclamée en 1875.

Cette rétrospective historique met en lumière l'état d'instabilité politique de la France pendant cette période qui va précéder la construction de l'Eglise de PARISOT et justifie en partie toutes les décisions successives dans le cadre de notre commune.

En définitive tout fut élaboré à la même date : la République et l'Eglise de Parisot.

Et, à quatre ans près, l'une et l'autre faillirent bien disparaître : la République le 10 Juillet 1940 et l'Eglise, le 25 Juin 1944, pendant la messe dominicale.

Beaucoup de nos compatriotes se souviennent de ce dimanche matin où, lors

d'un raid de super-forteresses américaines passant au-dessus de nos têtes, l'une d'elles, en difficulté, lâcha sa cargaison de bombes sur le village, vers la forêt. Quelques dixièmes de seconde plus tôt, et c'était la catastrophe !

S'il n'y eut heureusement pas de victimes, par contre, les dégâts matériels furent très importants, mais l'Eglise de PARISOT l'avait échappé belle.

—00—

Reprenons maintenant le cours de notre étude dont le dernier document cité est la lettre du 30 mars 1845 dont des extraits figurent dans notre précédent numéro.

De 1845 à 1854, neuf ans se passent sans laisser de trace concernant la construction de l'édifice. Nous retrouvons ensuite :

1er JANVIER 1854. — Un extrait de délibération précisant :

« La question de réparation et d'agrandissement de l'Eglise étant toujours pendante, le Conseil demande l'avis de l'architecte et du diocèse pour réparer s'il y a lieu et d'augmenter au moins d'un tiers ».

8 FEVRIER 1857. — Le Conseil Municipal, reconnaissant les réparations urgentes à faire à l'église, demande au Préfet d'envoyer un architecte pour établir plans et devis, mais refuse le plan de reconstruction présenté par M. le Curé, qui entraînerait des dépenses trop considérables pour la commune.

16 FEVRIER 1857. — Le curé BOUDET (qui sera remplacé le 26 avril de la même année par le Curé PRADES Justin) contre-attaque violemment. Voici quelques extraits :

« Monsieur le curé démontre :

— qu'il est urgent de prendre une décision, l'église menace ruine ; les lézards qui la sillonnent s'élargissent continuellement et les murs circulaires du Chœur s'affaiblissent à vue d'œil. Il est très dangereux de continuer d'y laisser entrer les fidèles et d'y célébrer les Mystères.

— que les hommes de l'art ont signalé le danger plusieurs fois, notamment M. Sirodot architecte diocésain ; l'église est trop petite (17 X 5,50 mètres aux marches de l'autel et deux chapelles 3,50 X 3 mètres). Aussi tous les dimanches 200 personnes sont sur les chemins pendant les offices et ne peuvent remplir leurs devoirs religieux, le prêtre ne pouvant se mouvoir que sur les marches de l'Autel, donc omettre bien des cérémonies que la liturgie lui prescrit ; et la plupart du temps le désordre est au comble, faute d'espace...

— que l'église est d'une telle insubrité que tous les desservants y ont contracté des infirmités ; l'eau sainte de tous côtés, le pavé et notamment celui du Chœur en est constamment imprégné ; un tapis placé sur les marches de l'autel s'y est pourri dans l'espace de moins d'une année ; les livres s'y moisissent et le bois même, ne résiste pas à cette humidité ; il y a une source au-dessous de la chaire.

Et le curé BOUDET termine :

« La population demande cette construction à grands cris, l'ordre, la mora-

lité et la religion en font une impérieuse nécessité ».

23 AOÛT 1857 : le Maire informe le Conseil Municipal que :

« L'église est trop petite pour contenir les fidèles et qu'en outre elle se trouve dans un tel état de délabrement qu'il conviendrait de procéder à sa reconstruction. Il propose le devis dressé par M. COUSY, architecte à Lavaur de 16.462 francs » et propose une imposition extraordinaire de 15.900 francs.

« Le Conseil délibère que le-dit devis sera immédiatement soumis à l'approbation de M. le Préfet qui sera prié de donner son autorisation, afin qu'il soit procédé sans retard à la reconstruction au même emplacement ».

Le conseil de fabrique propose de venir en aide à la commune. Si celle-ci ne peut subvenir aux frais, elle se chargera des meubles et de l'ornementation.

(à suivre)

A.E.

Chasseurs... aubez

CONSEILS PRATIQUES en 1880

La revue « ACTUALITES » parue il y a cent ans donne des conseils « POUR CONSERVER LE GIBIER ». (Le congélateur et autres appareils ménagers n'existaient pas... et pour cause : l'électrification de PARISOT ne fut réalisée que 50 ans plus tard... en 1930).

« Après l'ouverture de la chasse, il n'est pas inutile de rappeler aux ménagers le moyen de conserver le gibier. Le Charbon de bois étant l'un des meilleurs agents de désinfection, il faut avoir soin d'en introduire de menus morceaux dans le ventre du gibier vide. Le thym, la sauge, la lavande, l'absinthe, le laurier et les autres plantes odoriférantes sont bonnes pour écarter les grosses mouches et les empêcher de déposer leurs œufs sur le gibier. Les niaies fraîches et salées peuvent être lavées avec quelques gouttes d'eau de vie ou un peu d'eau salée pour empêcher la corruption.

Le gibier se conserve aussi pendant plusieurs jours, même pendant les plus fortes chaleurs lorsqu'on a soin de l'envelopper dans un linge imbibé de parties égales d'acide pyroignieux et d'eau pure.

On peut aussi le conserver en pliant lièvres, lapins, perdreaux, sans être dépourillés ou vidés dans des tonneaux remplis de blés, d'avoine ou d'orge, de manière à les couvrir de 8 à 10 centimètres, sans qu'ils touchent ni le fond, ni les parois de la futaille ».

Ces conseils s'adressaient à tous les chasseurs de PARISOT en 1880. Notre commune devait certainement compter d'assez nombreux braconniers car, cette année-là il fut délivré moins de 10 permis de chasse. Par contre, nous savons par oui-dire que le gibier était nettement plus abondant qu'actuellement, c'est pour cela qu'il était parfois nécessaire de savoir le conserver.

Bien que les parties de chasse soient, de nos jours, bien moins fructueuses qu'il y a cent ans, nous avons tenu à communiquer ces précieux conseils à nos amis chasseurs de 1982 qui, nous en sommes certains, en feront leur profit au moment où il est recommandé d'économiser l'énergie.